Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 735f07
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Débat sur un nouvel organe de suivi en matière de traite des êtres humains lors d'une conférence du Conseil de l'Europe à Strasbourg

Strasbourg, 31.10.2007 – L'année prochaine, le Conseil de l'Europe mettra en place le groupe d'experts sur la lutte contre la traité des êtres humains (GRETA), mécanisme indépendant de suivi des droits de l'homme. Cet organe quasi-judiciaire suivra la mise en œuvre de la Convention du Conseil sur la lutte contre la traite des êtres humains.

La composition et les méthodes de travail du GRETA feront l'objet d'une conférence à haut niveau qui se tiendra à Strasbourg les 8 et 9 novembre et à laquelle prendront part les Etats membres du Conseil de l'Europe, les pays observateurs, d'autres organisations internationales (OSCE, ONU et Commission européenne) et des ONG (Anti-Slavery International et Amnesty International).

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) entrera en vigueur le 1er février 2008 à la suite de sa ratification par un dixième pays au début du mois. L'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, la Géorgie, la Moldova, la Roumanie et la Slovaquie ont à ce jour ratifié la convention qui a été signée par 27 pays supplémentaires.

La conférence de la semaine prochaine, qui aura lieu au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, **est ouverte à la presse**. Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, l'ouvrira à 9 h 30.

Notes

- La traite des êtres humains est un phénomène mondial souvent lié à la criminalité organisée. Dans le cadre de cette forme moderne d'esclavage, les êtres humains sont traités comme un bien aux fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. D'après l'Organisation internationale du Travail, jusqu'à 2,45 millions de personnes dans le monde sont victimes de la traite chaque année. Les profits illicites de ce commerce s'élèvent à 33 milliards de dollars par an, ce qui en fait la troisième activité criminelle la plus lucrative après le trafic de drogues illicites et celui des armes.

- Les 27 Etats membres qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée sont les suivants : Allemagne, Andorre, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède et Ukraine.

Contacts presse
Jaime Rodríguez, Division de la presse du Conseil de l'Europe : Tél. + 33 (0)3 90 21 47 04; Mob. +33 (0)6 899 95 042, jaime.rodriguez@coe.int
Karin Bock-Haggmark, Division de la presse du Conseil de l'Europe : Tél. + 33 (0)3 90 21 54 02; Mob. +33 (0)6 73 12 88 49, karin.bock-haggmark@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.